

Délibération N°2020/044**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du **21 septembre 2020**

Par suite d'une convocation en date du 14 septembre 2020, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 21 septembre 2020 à 19 heures 30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents :

M. JEANNE Jean-Pierre	
M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
M. VOLLE Stéphane	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	
M. ALLIER Jérôme	Mme CLOEZ Sonia
M. DEDIDIER Sylvain	Mme GAGNARD Céline
M. FLECHON Vincent	Mme LÉVÉQUE Marie-José
M. LECOMTE Marc	Mme NURY Cassandra
M. HERNANDEZ Guy	Mme VALLIER France
M. LEFEBVRE Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. **AUBERT** Michel a donné procuration à Mme **GIGON** Christine.

Mme **CHIVELAS** Brigitte a donné procuration à M. **JEANNE** Jean-Pierre

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

*Mme **GAGNARD** Céline a été élue secrétaire de séance.*

DELIBERATION N° 10 -44/09/2020**DELEGUE CLECT (COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES)**

Monsieur le Maire informe que lors de sa séance du 27 juillet dernier, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, a délibéré sur la création de la Commission Locale des Charges Transférées.

La CLECT sera composée de 42 membres soit un représentant par commune qui doit être désigné par le conseil municipal de chaque commune en son sein.

Monsieur le Maire propose sa candidature comme délégué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne comme délégué de la CLECT, Monsieur **JEANNE Jean-Pierre.**

Pour copie conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,

JEANNE Jean-Pierre.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le

SLO

ID : 007-210700720-20200921-2020_044-DE

